

FORÊTS PRÉSUMÉES ANCIENNES DE LA VALLÉE DE L'ADOUR, PLAINES ET COTEAUX

Définition et enjeux :

Une « **forêt ancienne** » est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis une date de référence. En France métropolitaine, on considère qu'une forêt ayant toujours eu un usage forestier depuis le milieu du XIX^e siècle est une forêt ancienne, indépendamment de l'âge des peuplements, de leur composition en essences ou de la gestion qui a été pratiquée.

Les forêts anciennes sont intéressantes à connaître et protéger car la continuité forestière sur un temps long favorise des **traits uniques de milieu et de composition d'espèces**.

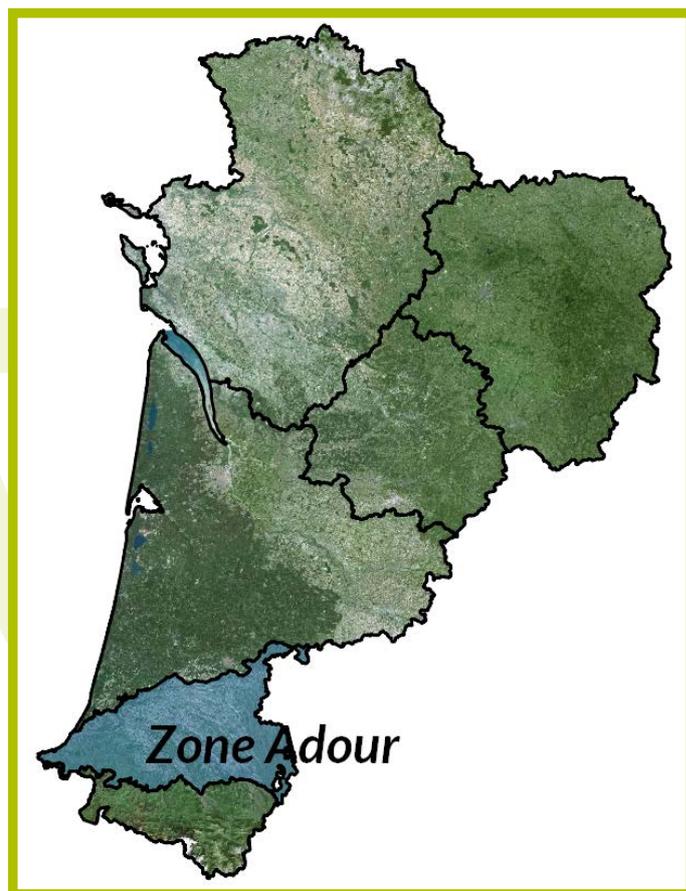
En outre les sols forestiers anciens constituent des **stocks de carbone** intéressants qu'il convient de préserver par des pratiques sylvicoles raisonnées.

On parle de forêts *présumées* anciennes si la continuité de l'état boisé entre la période de référence et la période actuelle n'a pas été vérifiée systématiquement sur des documents de millésimes intermédiaires. C'est le cas des résultats présentés dans la fiche suivante.

Dans le cadre de l'étude des forêts anciennes de Nouvelle-Aquitaine, les forêts des sylvoécotégions¹ Adour atlantique et Collines de l'Adour ont été regroupées afin de les distinguer des forêts plus montagnardes des Pyrénées au Sud et des forêts dominées par le pin des Landes de Gascogne au Nord.

La distinction s'est donc faite par rapport à des conditions stationnelles (altitude, climat, topographie) et non historiques ou administratives. Située à cheval entre le département des Pyrénées-Atlantiques et celui des Landes, la partie occidentale de la zone d'étude est rattachée au Pays Basque français, la partie orientale au Béarn et la partie nord à la Chalosse. C'est une région de plaines et de collines bien arrosées, favorable à l'agriculture et à l'élevage, qui se déploie autour de la vallée alluviale de l'Adour et de ses affluents. Les sols y sont généralement lourds et frais, ce qui est favorable à une forte production de feuillus.

¹ Une sylvoécotégion (SER) correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale. Il existe 86 SER en France métropolitaine, plus 5 SER d'alluvions récentes.



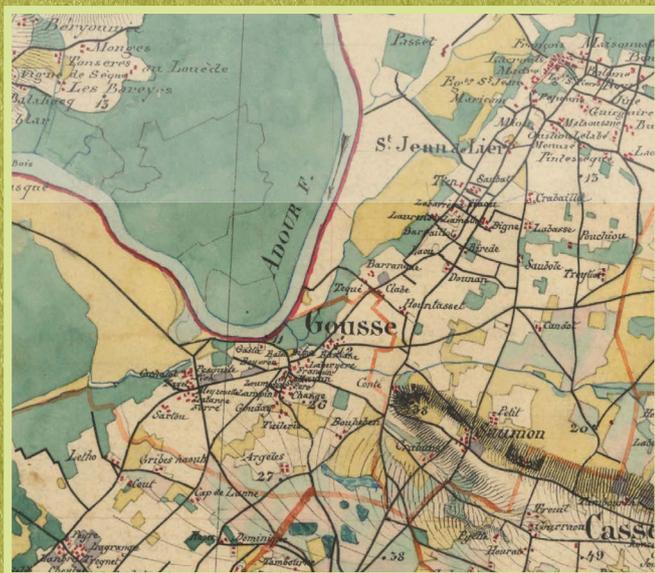
Zone Adour.

À LA PÉRIODE DE LA CARTE DE L'ÉTAT-MAJOR AU MILIEU DU XIX^E SIÈCLE

SURFACE DE LA FORÊT
116 000
ha

TAUX DE BOISEMENT
17%

Cette surface forestière ancienne était composée de moins d'un tiers de massifs de plus de 100 ha donc très morcelée.



Zone Adour, les barthes autour de Dax.
En vert : les forêts.

DE NOS JOURS

SURFACE DE LA FORÊT
153 000
ha

TAUX DE BOISEMENT
23%

Des forêts récentes sont donc venues augmenter la surface forestière totale, mais en parallèle, certaines forêts présentes à l'État-major ont été défrichées.

Part des forêts présumées anciennes dans la surface forestière : 32 %

12 % d'entre elles composent des massifs de plus de 100 ha ce qui témoigne d'un fort morcellement des boisements.

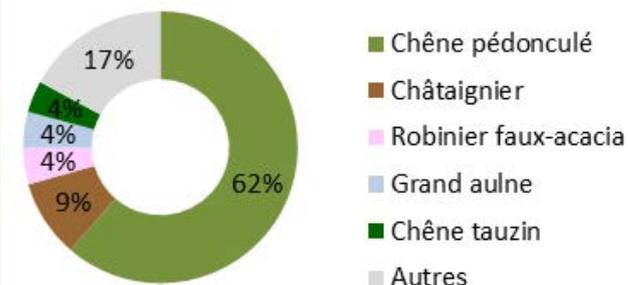
92 % de la forêt appartient à des propriétaires privés et la forêt publique est essentiellement propriété de collectivités. La moitié des forêts publiques est constituée de forêts anciennes tandis que les forêts privées sont majoritairement des boisements récents.

Les forêts anciennes de l'Adour sont constituées à plus de 90 % de peuplements feuillus ; le chêne pédonculé est l'essence principale la plus fréquente.

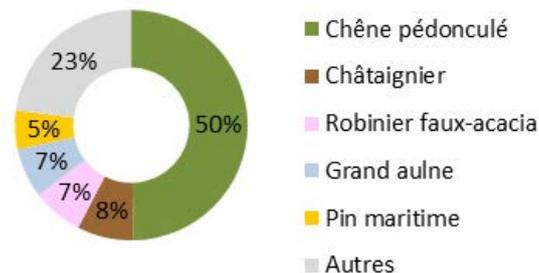
La 2^{ème} essence principale est le châtaignier, puis vient le robinier faux-acacia, qui est une essence introduite.

À noter également la présence de peupleraies cultivées à hauteur de 4 % de la surface des forêts anciennes.

Essences principales en forêt ancienne



Essences principales en forêt récente



Les forêts anciennes de l'Adour se distinguent assez peu des forêts récentes : même cortège d'essences, à l'exception de quelques essences introduites un peu plus présentes en forêt récente, mêmes types de peuplements (mélanges de taillis et de futaies), caractéristiques dendrométriques proches et même volume de bois mort.

Cette proximité peut s'expliquer par trois phénomènes : le morcellement des forêts augmentant les effets de lisière favorables aux essences de lumière, un cortège d'essence à caractère post-pionnier et nomade présent dans les deux types de forêts et un historique de gestion non différencié.

FOCUS SUR UNE ESSENCE : LE CHÊNE PÉDONCULÉ

Le **Chêne pédonculé** (*Quercus robur*) est un grand arbre de 25-35 m de haut, commun en plaine sauf en région méditerranéenne.

Il fait partie du cortège des essences ripicoles du lit majeur des rivières, mais pas directement sur les berges. Il apprécie les sols frais et riches mais son comportement pionnier peut l'amener à se développer sur des sols variés. Héliophile, il ne supporte aucun ombrage dans le jeune âge.

Le traitement historique en taillis-sous-futaie, avec ses coupes de taillis éliminant pratiquement tout le couvert, a pu le favoriser au détriment du Chêne sessile (*Quercus petraea*). Sensible aux sécheresses estivales, il risque de se trouver en difficulté dans certaines stations un peu sèches à cause du changement climatique.

Sources : Flore forestière française, Histoires d'arbres Domont P., Montelle E., Delachaux et Niestlé, ONF, 2004.



Glands de chêne pédonculé, reconnaissables à leur pédoncule (tige) allongé.



Site Natura 2000, peuplement forestier à St Laurent de Gosse.
© CPIE Seignanx et Adour - Natura 2000.

FOCUS SUR UN SECTEUR PARTICULIER : LES BARTHES DE L'ADOUR

Les « **barthes** » sont les plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour et du Luy. Elles s'étendent sur 80 km de long pour une largeur allant de 1 à 3 km. Ces zones marécageuses sont situées dans le lit majeur de l'Adour, c'est-à-dire dans sa zone inondable, recouvert par les eaux en cas de crue du fleuve ou de ses affluents.

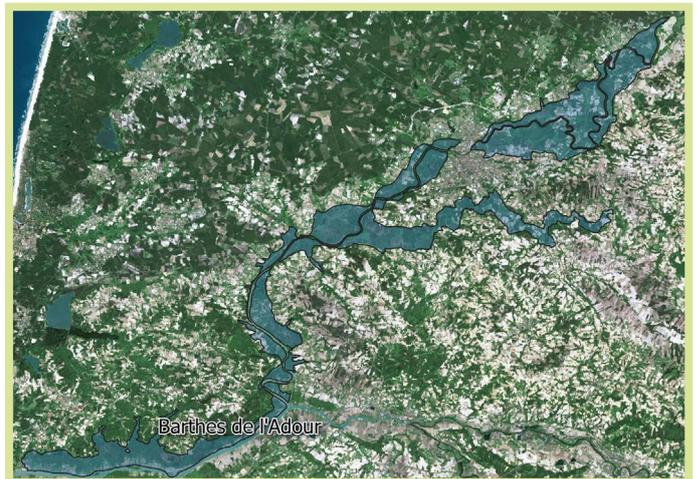
Ce milieu, aménagé par des digues et écluses au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, présente un grand intérêt écologique justifiant un classement au réseau Natura 2000.

Les espaces boisés sont une composante importante du paysage des barthes avec les prairies dévolues à l'élevage. Ils sont constitués de boisements humides, de plantations de peupliers et de chênaies dominées par le Chêne pédonculé qui trouve là des conditions idéales pour son développement.

Dans le périmètre du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour, un peu plus d'un tiers des forêts appartiennent à des collectivités publiques et parmi ces forêts publiques, la moitié est constituée de forêts anciennes.

La chênaie représente **70 %** de la totalité des forêts communales, viennent ensuite les peupleraies (**14 %**) et très ponctuellement des boisements marécageux (aulnaies-frênaies : **3 %**). Les chênaies sont conduites en futaie régulière dans un objectif de bois d'œuvre de qualité. Elles sont souvent rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire 91F0 Chênaies-ormaises, et abritent également de nombreuses espèces d'intérêt communautaire : Barbastelle, Murin de Bechstein, Lucane cerf-volant, Grand capricorne...

Source : Mise à jour du Documents d'Objectifs - Site Natura 2000 FR200720 Barthes de l'Adour.



Secteur des Barthes de l'Adour.

Les Barthes de l'Adour sont un exemple d'association sur un territoire entre activités d'élevage et activités forestières. Ce type d'association a longtemps existé dans les forêts françaises, où les animaux domestiques pâturaient et d'où l'on extrayait des substances indispensables à la valorisation de leurs peaux.

FOCUS SUR UN USAGE ANCIEN : LA RÉCOLTE DES ÉCORCES POUR LE TANNAGE DU CUIR

Le tan est une poudre grossière issue de l'écorce de chêne qui était utilisée pour la transformation des peaux et des cuirs.

L'écorce de chêne contient des tanins, aux propriétés astringentes, qui rendent les peaux imputrescibles.

Cette technique de tannage est restée pratiquement immuable de l'Antiquité au XIX^e siècle.

L'écorçage s'effectuait au printemps après la montée de la sève et se prolongeait jusqu'au début de l'été, plutôt sur de jeunes arbres.

Les écorces étaient séchées à l'air puis mises en bottes et transportées vers le moulin à tan où elles étaient broyées. Dans les tanneries, le tan obtenu était versé avec les peaux dans des cuves pour macération pendant plusieurs mois.

Au XIX^e siècle, la production des moulins à tan devient très insuffisante au regard de la forte augmentation de la consommation de cuir (meilleur niveau de vie de la population, besoins en cuir pour les armées ou l'industrie).

Un nouveau processus d'extraction des substances tanniques est mis au point et permet de valoriser de manière industrielle l'écorce du châtaignier, également très riche en tanins. Plus concentré, l'extrait tannant de châtaignier augmente l'efficacité du tannage et diminue sa durée.

De grandes usines utilisant ce type de tanins se développèrent à proximité des massifs dominés par le châtaignier (Dordogne, Cévennes).

Après la Guerre 1939-1945, cette industrie déclina, les professionnels du cuir se tournant vers le tannage au chrome ou aux nouveaux tanins chimiques.



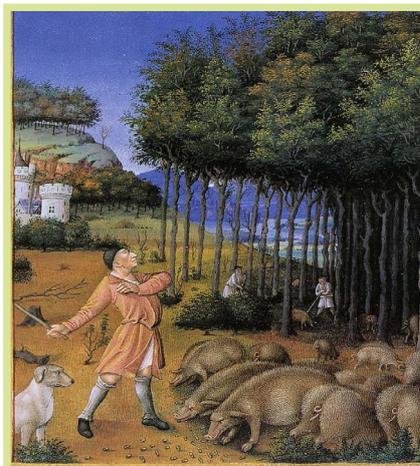
Livraison d'écorce pour la tannerie. © Pascale BASTIN CHARLES-LAVAUZELLE.

ANIMAUX EN FORÊT ET DROITS D'USAGE

Les droits d'usage désignaient l'autorisation accordée aux habitants d'une commune (paroisse, village) de faire usage des bois, des marais et des prés communaux. À l'époque féodale, ces droits n'étaient accordés qu'en échange d'une redevance due au seigneur.

Ces usages étaient strictement codifiés ; ils le furent par des édits seigneuriaux, des chartes communales, puis par le Code forestier. Ces droits pouvaient concerner des usages du bois comme l'affouage, droit de ramasser ou couper du bois pour le feu, mais aussi la possibilité de mener du bétail en forêt. Ainsi le pacage, ou pâturage, est le droit de faire paître les troupeaux sur les communaux, particulièrement dans des terrains en friche, en jachère ou boisés.

Le pacage concernait les vaches, les moutons et les chèvres. Les porcs semblent avoir eu dès les temps anciens un traitement à part ; l'usage qui les concernait était parfois appelé panage ou paisson. Comme c'était essentiellement des glands que mangeaient ces porcs, ce droit fut généralement appelé la glandée. Il s'agissait d'un fait essentiel dans la vie paysanne médiévale et c'est d'ailleurs une scène de glandée qui illustre le mois de novembre dans Les Très Riches heures du duc de Berry.



La présence parfois intensive du bétail en forêt n'était pas sans conséquence sur l'écosystème forestier, gênant notamment la régénération des peuplements.

Le Code Forestier de 1827 restreint les droits d'usage des communautés

paysannes en forêt, déclenchant localement des conflits parfois rudes entre paysans et la toute jeune administration des Eaux et Forêts.

L'évolution de la société, avec la révolution industrielle et l'exode rural, ainsi que l'évolution des pratiques agricoles, fera peu à peu disparaître ces usages.

Sources : <https://www.academie-francaise.fr/du-droit-et-de-quelques-usages> - Atelier REGFOR 2013.

Fiche réalisée par l'IGN et l'ARB NA. Données issues de l'étude *Cartographie et caractérisation des forêts anciennes de Nouvelle-Aquitaine*, 2021, IGN-CBNSA, et disponibles sur le Géoportail de l'Agence.



Financiers :

